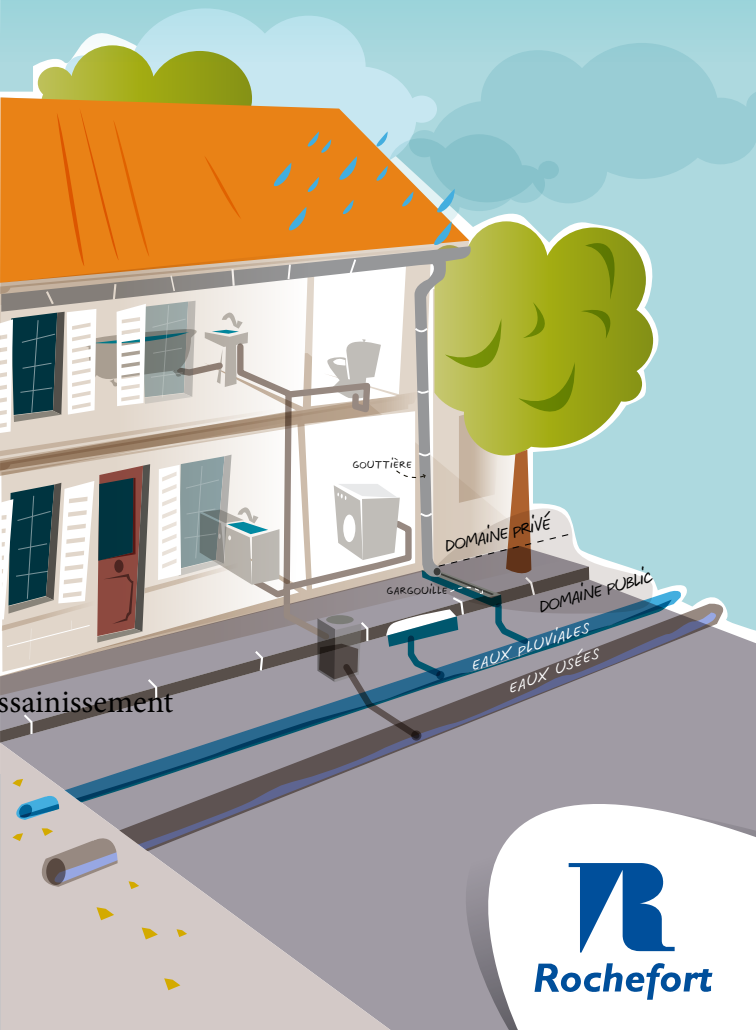


EAUX USÉES EAUX PLUVIALES *Les bons réflexes*



Eaux usées, eaux pluviales : 2 réseaux bien distincts

Les **eaux usées** comprennent :

- les **eaux** provenant des toilettes, de la salle de bains, de la cuisine, des lave-linge et lave-vaisselle.
- les **eaux** issues d'activités artisanales, commerciales et industrielles sous certaines conditions.

Elles doivent impérativement être rejetées dans **un regard de branchement individuel**, situé en limite de propriété, **raccordé au réseau général d'eaux usées de la Ville**.

Ce réseau les conduit jusqu'à la station de lagunage, où elles sont traitées. L'eau épurée retourne dans le milieu naturel.

A entretenir chez soi

Il incombe au propriétaire d'entretenir toute la partie privée des raccordements, jusqu'à la limite de sa propriété.

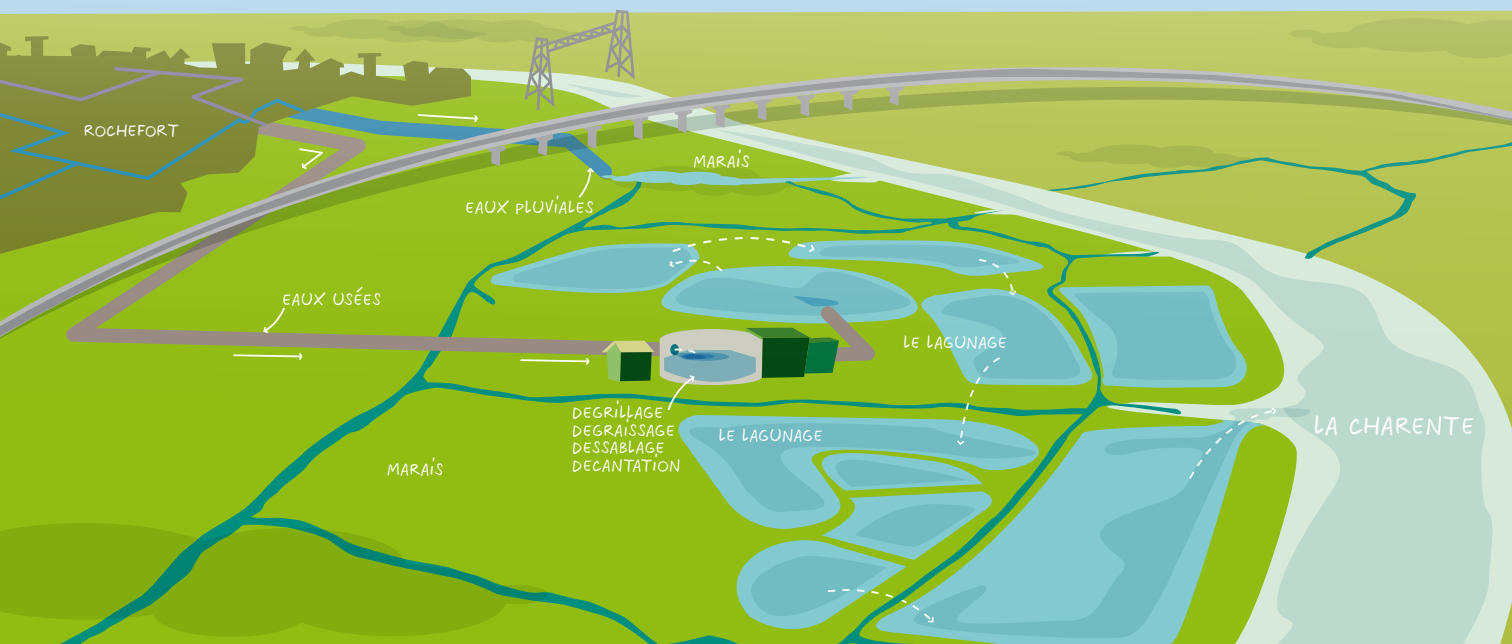
Les **eaux pluviales** comprennent :

- les **eaux de toiture** (gouttières).
- les **eaux de ruissellement** provenant des cours et terrasses.

Elles peuvent être **résorbées sur la propriété privée** (puisard, tranchée drainante par ex.) **ou, en cas de contraintes particulières** (perméabilité du sol par ex.), **rejetées dans le caniveau, au fossé ou dans le collecteur d'eaux pluviales si la voie en est pourvue**.

A entretenir chez soi

L'entretien de la gouttière et de la gargouille sous le trottoir est à la charge de l'occupant de l'immeuble.



Surtout pas le tout à l'égout !

Il est formellement interdit de :

- mélanger à quelque niveau que ce soit les eaux usées avec les eaux pluviales.

Tout propriétaire doit se raccorder au réseau d'eaux usées qui le dessert.
En cas de non-conformité, le propriétaire verra sa redevance d'assainissement multipliée par deux.

Ne pas jeter dans les réseaux



- serviettes hygiéniques, lingettes ou cotons-tiges...



- médicaments, graisses, désherbants, acides, solvants, essence, peintures, vernis, huiles de vidange, ciment ou béton, litières...

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Rochefort, zone du Pont-Neuf, qui saura les stocker et les diriger vers les services de recyclage et de traitement.

Gardez les eaux pluviales des toitures, eaux «propres», pour arroser votre jardin (citernes, récupérateurs d'eau de pluie) ou drainez votre terrain.

Chaque geste compte pour notre santé et notre environnement : c'est en respectant ces règles simples que vous contribuerez à assurer la distribution d'une eau potable de bonne qualité, pour tous et pour longtemps.

Pour tous renseignements, contactez

**le Service Assainissement
Mairie de Rochefort**

BP 60030

17301 **ROCHEFORT** CEDEX

Tél. 05 46 82 67 00

www.ville-rochefort.fr



Rochefort